

Le modèle dual

Des « cadeaux » pour le collégial ?

Dominique Rioux, enseignante au Département de français et lettres et vice-présidente aux affaires pédagogiques au SPECA

« Le plan libéral est clair : nous allons, dès le lendemain de notre élection, nous mettre à la tâche afin de relancer l'économie et créer 250 000 emplois d'ici 5 ans. Pour ce faire, nous devons nous assurer que les Québécois aient les qualifications requises pour répondre aux exigences du marché du travail. Un gouvernement libéral misera sur les formations professionnelles et techniques afin de bien préparer nos jeunes et d'offrir une formation continue aux travailleurs.»

Philippe Couillard

Depuis son arrivée au pouvoir, par l'alternance de moyens législatifs et financiers, le parti Libéral de Philippe Couillard a une influence considérable sur les orientations prises dans le réseau collégial et même, localement, sur des décisions que notre institution doit prendre concernant les programmes dispensés. Énumérons quelques-unes de ces mesures :

- Deux vagues de compression massives qui ont laissé les collèges sous-financés et avides de nouvelles entrées d'argent afin de maintenir l'offre de services aux étudiants ou, tout simplement, pour permettre de boucler leur budget;
- La révision des préalables obligatoires en mathématiques dans les programmes d'études afin de permettre une « plus grande accessibilité »;
- La loi 70 (*Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*), nouvellement adoptée, qui favorise une plus grande mainmise des entreprises sur l'offre de formation continue et qui rend plus vulnérables les citoyens sans emploi;
- Plus récemment, les modifications au RREC (*Règlement sur le régime des études collégiales*) qui proposent : d'assouplir les conditions d'admission dans les programmes d'études, de rendre possible les cours de 30 heures et d'élaborer localement certaines compétences pour être au plus près des besoins des entreprises de proximité;
- Des subventions données aux collèges, notamment sous forme de libérations pour les enseignants, qui choisissent de s'engager dans le modèle dual allemand.

Le modèle dual allemand

Pour une large part, ces décisions du gouvernement s'inscrivent dans le prolongement de leur plateforme politique², laquelle annonce clairement ses intentions, soit « l'implantation du modèle dual allemand ».

¹ Voir l'article de Julie Cloutier et Sophie Crevier, « Les collèges au service des besoins des entreprises ? : un tour d'horizon des enjeux et des ressources associés à l'adéquation formation-emploi », *SPECA-Hebdo*, vol.36, no.8, 3 mai 2016.

² <http://www.plq.org/fr/article/une-formation-de-qualite-pour-favoriser-lessor-economique-du-quebec>

Ce projet n'a-t-il pas tout pour séduire ? N'est-ce pas tout simplement « responsable » d'agir ainsi ? Et par ailleurs, n'a-t-on pas que des bons mots pour les pays germanophones en matière d'éducation et d'économie ?

Effectivement, le modèle allemand a connu un succès certain dans son pays d'origine où il prend racines dans une longue tradition germanique de confréries et de corporations d'artisans. Cette forme d'intégration des étudiants dans l'entreprise, où ces derniers passent la plus grande partie de leur temps de formation, connaît donc un terrain particulier. Elle est le fruit d'un large consensus social (gouvernement, syndicats, entreprises) tout en recevant l'appui de la population qui considère que les entreprises privées doivent prendre leur part de responsabilité (et donc investir) dans la formation des étudiants :

Ce modèle est une formation par alternance qui permet aux étudiantes et aux étudiants, que l'on qualifie « d'apprentis », de suivre une formation à la fois en entreprise pour y apprendre un métier et dans une école pour suivre des cours théoriques. Il s'agit, dans les faits, d'un modèle éducatif destiné à répondre aux besoins des entreprises et du marché du travail en général, mais qui vise à répondre aussi aux besoins des étudiantes et des étudiants intéressés par des formations plus techniques.³

Dans le cadre de ce type de programme, un contrat est signé entre l'employeur et l'étudiant qui est rémunéré pour toute la durée de ses études. Ce dernier passera une plus grande partie de ses heures de formation en milieu d'entreprise et les contenus théoriques seront réduits. L'institution d'enseignement et le milieu d'entreprise dispensent tous deux la formation en vertu d'ententes nationales. Les entreprises allemandes paient ce programme de formation parce qu'elles s'assurent ainsi une main-d'œuvre qualifiée et qu'elles réduisent d'autant les coûts de formation après l'embauche. Surtout, ces entreprises bénéficient d'une « image de marque » qui les distingue de leurs concurrents. Ce « philanthropisme » est donc doublement rentable.

Au Québec, de nombreux programmes d'études (professionnel, collégial ou universitaire) prévoient des stages en entreprise qui peuvent prendre des formes variées (stage obligatoire ou optionnel, crédité ou non) et qui impliquent une entente entre l'institution d'enseignement et l'entreprise d'accueil. Certains stages sont rémunérés, d'autres non, mais dans tous les cas, l'institution d'enseignement qui dispense la formation créditée en demeure l'unique responsable. Le stage est finalement une manière privilégiée, pour l'étudiant, de s'approprier les compétences de son programme d'études et, pour l'enseignant, de l'évaluer dans un contexte conforme au milieu de travail futur. L'alternance travail-études (ATE) et d'autres projets de formations pratiques (ex : simulation d'offres de service, clinique-école, laboratoire, etc) existent aussi pour des raisons similaires. Les programmes techniques actuels favorisent un équilibre entre la théorie et la pratique, mais aussi un contact avec le monde du travail afin de bien préparer les étudiants. Pourquoi alors souhaiter modifier cette formule qui fonctionne déjà ? Que viendrait « ajouter » le modèle dual à nos programmes d'études actuels ?

Plusieurs hypothèses sont à envisager, et elles impliquent toutes des sommes importantes d'argent... Des cadeaux pour les collèves qui manquent de ressources par les temps qui courent!

sommaire

Le modèle dual	1
Insécurité alimentaire et charité	4
Deux mots sur...	8
Consultations de la ministre	9
Le SPECA a 50 ans, lui aussi	10
Survol littéraire	12

³ Comité école et société, FNEEQ, *Le modèle dual allemand et l'éducation au Québec*, mai 2016, p. 3.

Plusieurs hypothèses sont à envisager, et elles impliquent toutes des sommes importantes d'argent... Des cadeaux pour les collègues qui manquent de ressources par les temps qui courent!

D'abord, la gestion des stages engendre une certaine lourdeur administrative dans les institutions d'enseignement et des coûts de personnel parfois importants, sans compter qu'il est souvent difficile de trouver des milieux de stage appropriés pour tous les étudiants. Développer le modèle dual, c'est assurer des milieux de stage, mais surtout déléguer une partie de la gestion (et de ses coûts) à l'entreprise. Ensuite, l'étroite collaboration entre l'institution d'enseignement et l'entreprise peut venir avec des *bonus* intéressants : perfectionnement gratuit en milieu d'entreprise pour les enseignants, logiciels ou matériel de laboratoires gratuits ou à faible coût, subventions gouvernementales pour développer ces projets. Finalement, pour l'étudiant à risque d'échec, une formation scolaire rémunérée présente certainement un attrait. Il sera d'ailleurs davantage attaché à sa formation par son contrat avec l'entreprise hôte. Une mesure, donc, qui permettrait peut-être d'augmenter les taux de réussite et de rétention des étudiants (et donc le financement global de l'institution d'enseignement). Et cette « image de marque » de l'entreprise collaboratrice, ne pourrait-elle pas aussi bénéficier au programme d'études qui y serait associée et augmenter son attractivité? Une publicité bien facile et gratuite...

Si le modèle dual allemand est tant convoité par le gouvernement libéral, il ne s'agit pas tant de « responsabiliser les entreprises privées » ou de leur demander de « faire leur juste

part »⁴, mais plutôt d'engager notre système d'éducation dans une collaboration un peu forcée avec les entreprises afin qu'elles pallient au manque de financement chronique que nos collègues ne supportent plus que difficilement. S'il y a un modèle dual québécois il n'est pas allemand, mais plutôt néo-libéral.

Comme l'indique une responsable du programme de formation chez *Siemens*, entreprise qui se veut le fleuron du modèle dual allemand : « On nous demande parfois pourquoi nous n'avons pas, en Chine et en Inde, un centre de formation comme celui que nous avons ici à Berlin. Ce serait difficile puisque le système est fondé sur une longue tradition. Nous pourrions offrir certains éléments-clés à l'extérieur de l'Allemagne, mais pas le système intégral⁵. »

⁴ Les entreprises qui accueillent des étudiants sont souvent encouragées à le faire par des crédits d'impôts, ces stages sont donc subventionnés par les fonds publics. Par ailleurs, le gouvernement libéral a revu la loi du 1% (qui obligeait les entreprises ayant une masse salariale de plus de 250 000\$ à verser 1% de celle-ci en formation de main-d'œuvre) pour réduire cet assujettissement et le limiter aux entreprises ayant une masse salariale de plus de 2M\$. Le désengagement des entreprises privées, cautionné par le gouvernement libéral, est peu semblable à la situation de l'industrie allemande.

⁵ Cité dans Marie Tison, « L'entreprise au centre du système dual allemand », *La Presse*, 23 avril 2013.



Protégeons le caractère national du DEC !

Plus de détails sur www.speca.info

ENTREVUE

Charité saisonnière, pauvreté chronique :

Comment lutter contre l'insécurité alimentaire ?

Thomas Dussert, enseignant au Département de philosophie et directeur au SPECA

Noël approche, et avec lui reviennent guignolées, collecte de denrées, levées de fonds et campagnes de sensibilisation sur la pauvreté.

Le temps des fêtes, c'est aussi le temps de la charité. C'est cette période de l'année où pour conjurer la déprime post-automnale, on se laisse aller à un consumérisme à la fois débridé et coupable.

C'est alors que je me demande si je vais pouvoir fêter le capitalisme et manger ma dinde l'esprit tranquille. Combien de personnes vont dormir dehors cette nuit-là ?

Ils l'ont dit l'autre soir à la télé...

Je m'en souviens plus...

Le festival médiatique annuel de la charité me permet de me sentir à la fois chanceux d'avoir ce que j'ai et responsable de la misère des autres. Non pas qu'ils sont pauvres par ma faute, seulement que toutes ces campagnes de dons me rappellent que chacun de nous a une responsabilité individuelle envers les plus démunis. Oh, bien sûr, on n'effacera pas la pauvreté – cela nécessiterait de l'action *collective*, et *politique* en plus, rien de plus étranger à l'esprit des fêtes – non, il vaut mieux la prendre comme une *donnée*, un aspect du réel sur lequel on n'a aucune prise. Mais à tout le moins peut-on envisager, si on s'y met tous individuellement, que personne n'aura faim le jour de Noël!

Cette charité saisonnière, au-delà du rôle qu'elle peut jouer dans notre acceptation du système dans lequel on vit, au-delà de l'héritage chrétien auquel elle nous rattache, nous rappelle surtout à chaque année le désengagement lamentable de l'État dans la lutte à la pauvreté. Et justement cette année, afin de vraiment marquer le coup, notre gouvernement a choisi, avec la loi 70, d'affirmer avec une véhémence renouvelée son engagement indéfectible envers l'exclusion sociale. Les banques alimentaires vont avoir du pain sur la planche.

Alors que faire quand on nous présente comme seul plan d'action des gestes individuels de charité pour pallier aux failles grandissantes du néolibéralisme ? Je ne suis évidemment pas en train de vous dire d'arrêter de donner aux banques alimentaires, leurs besoins sont criants, et particulièrement pendant la période des fêtes. Seulement il s'agirait d'abord d'y voir un peu plus clair, d'avoir une meilleure vision de ce qui se passe dans le milieu de la sécurité alimentaire avant de voir ce qu'il serait possible de faire politiquement.

Je profite donc de ce fabuleux temps des fêtes pour parler avec Mathilde-Hasnae Manon, agente de liaison à la *Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain*, qui regroupe plus de 60 organismes et coalitions œuvrant en sécurité alimentaire. La *Table* a pour mission de les soutenir, « afin de favoriser chez eux et promouvoir partout le développement de pratiques solidaires visant la reprise de contrôle des citoyens à revenu précaire sur leur alimentation et sur leur vie et le recouvrement de leur pleine citoyenneté »⁶. La *Table* a une vision d'ensemble sur le réseau des organismes qui œuvrent en sécurité alimentaire, c'est pourquoi je suis allé à leur rencontre.

* * *

⁶ <http://faim-developpement.ca/organisation/mission>

SPECA : Qu'est-ce que la Table et que fait-elle ?

Mathilde Manon : La Table regroupe des organismes qui travaillent en sécurité alimentaire dans le Grand Montréal, que ce soit pour du dépannage alimentaire ou pour des interventions de coopération (cuisines collectives, jardins communautaires, achats alimentaires groupés, etc.). Nous mettons en commun nos connaissances et notre expérience en organisant des formations, des rencontres de partage de pratiques et de réflexion. Nous faisons aussi de la représentation à la défense des intérêts et de la vision des organismes membres de la table.

SPECA : Comment les banques alimentaires sont-elles financées ? Quelles difficultés d'approvisionnement rencontrent-elles ?

Mathilde Manon : Elles reçoivent des dons privés ainsi que des subventions publiques, notamment des municipalités du Grand Montréal. Des chaînes de distribution alimentaire (Métro, Loblaws, etc.) et des grandes entreprises de transformation (Kraft, Coca-Cola, etc.) font des dons en nourriture. Elles reçoivent aussi des dons de Centraide, qui reçoit à son tour des fonds publics et privés, ainsi que des grandes fondations. Enfin, il y a les levées de fonds, comme les campagnes de dons de la période des fêtes.

Récemment, Moisson Montréal a décidé de facturer la nourriture aux organismes à qui il la distribue. La direction était victime de coupures budgétaires et connaissait un grave déficit. Pour y faire face, ils ont appliqué une logique managériale : ils ont facturé des organismes communautaires comme s'il s'agissait de clients et non de partenaires. Dans certains cas, cette décision était favorable aux organismes membres : certains aliments, comme la viande, leur coûtaient plus cher auparavant car ils devaient les acheter. Mais la plupart des organismes se sont trouvés perdants car ils n'avaient simplement pas les moyens de fonctionner. À la Table, nous leur avons parlé pour critiquer cette décision ainsi que la façon dont elle avait été imposée. En faisant cela, Moisson Montréal se mettait dans un rapport de force vis-à-vis des organismes qu'il dessert, puisqu'ils doivent maintenant « quêter » plutôt que de travailler dans une relation de partenariat. Le directeur de Moisson Montréal a conscience de cette problématique et de ce rapport de force. Mais il y a quand même un problème de culture dans les conseils d'administration de ces organismes à but non lucratif, qui sont souvent administrés comme s'il s'agissait d'entreprises privées.

SPECA : Vous avez mentionné le caractère saisonnier de ces levées de fonds : cela ne génère-t-il pas des pénuries à d'autres moments de l'année ? Après tout, on a besoin de manger tous les jours!

Mathilde Manon : Oui c'est vrai. Mais les besoins sont particulièrement criants en hiver : les aliments coûtent généralement plus cher, et il est plus difficile d'avoir de la variété.



Mathilde-Hasnae Manon, agente de liaison à la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain.

Les personnes ont aussi souvent plus de dépenses (chauffage, habillement) et la pression à la consommation à l'approche de Noël se fait sentir également sur les plus démunis. Résultat : les personnes très précaires ont souvent plus de difficulté à boucler leur budget à la fin de l'année. Donc même si on a besoin de nourriture à l'année, les collectes de denrées de Noël correspondent quand même, jusqu'à un certain point, à la demande.

Cependant, c'est au mois de février que le problème se fait le plus criant : les gens se sont endettés, et souvent, pour les plus pauvres, avec de forts taux d'intérêt. Et c'est là que les effets de cet endettement se font sentir. À ce moment-là, il y a souvent une hausse des demandes d'aide et les ressources ne sont pas toujours au rendez-vous.

SPECA : Selon vous, pourquoi y a-t-il eu dans les dernières années une hausse de la demande en dépannage alimentaire ?

Mathilde Manon : C'est dû à plusieurs causes. Il y a eu simultanément une hausse des prix alimentaires et une hausse du coût des loyers. L'effet combiné de ces hausses a été une augmentation de la précarité alimentaire chez les plus démunis. Aussi, pour ce qui est du dépannage alimentaire d'urgence, on constate que de nombreux demandeurs sont des immigrants récemment arrivés. C'est qu'il y a peu d'efforts de la part de l'État pour intégrer ces immigrants : ils sont pourtant sélectionnés sur leurs qualifications mais laissés à eux-mêmes à leur arrivée, alors qu'ils découvrent que leurs diplômes ne sont pas reconnus et qu'ils peinent à trouver de l'emploi.

SPECA : Avez-vous un portrait démographique des demandeurs d'aide alimentaire ? Qui sont-ils ?

Mathilde Manon : Il faut distinguer deux types d'interventions qui touchent des populations différentes (voir l'encadré à la suite du texte).

D'une part, il y a le dépannage alimentaire (la distribution de denrées ou de repas), qui touche des personnes à la fois plus démunies et plus isolées. Parmi celles-là, il y a autant d'hommes que de femmes et les 2/3 sont nées au Canada. Près de 90% d'entre eux sont en insécurité alimentaire, 88% gagnent moins de 20 000\$ par an et ils sont seulement 15% à détenir un diplôme universitaire. Presque 30% d'entre eux vivent seuls et ils sont une minorité à participer à d'autres activités communautaires.

D'autre part, les personnes qui fréquentent les interventions de coopération (comme les cuisines collectives, les jardins communautaires et les achats groupés) sont, en revanche, nettement moins isolées socialement. Elles sont une majorité à participer à d'autres activités communautaires et seulement 15,6% d'entre elles vivent seules. Elles sont aussi relativement moins pauvres (72% gagnent moins de 20 000\$ et 68% sont en insécurité alimentaire) et plus diplômées (30% détiennent un diplôme universitaire). Enfin, les 3/4 sont des femmes, et plus de la moitié sont nées hors Canada.

Les personnes qui fréquentent les interventions de coopération sont plus en situation de reprise de contrôle sur leur vie, tandis que celles qui fréquentent les banques alimentaires sont en perte de contrôle. Ces dernières sont dans une situation de plus grande précarité et l'aide qu'on leur donne dépend directement des dons alimentaires. On pourrait ensuite diviser ce groupe à nouveau, selon qu'il s'agisse d'une aide ponctuelle destinée à aider quelqu'un à passer à travers un moment difficile, ou d'une situation d'insécurité alimentaire chronique, voire multigénérationnelle.

SPECA : Vous avez parlé d'insécurité alimentaire chronique. Pensez-vous que le dépannage alimentaire soit une solution au problème de la pauvreté ?

Mathilde Manon : L'insécurité alimentaire n'est qu'un symptôme d'un problème plus vaste. Mais c'est un symptôme sévère, et le besoin est là. Le problème n'est pas seulement la précarité économique, mais aussi sociale. C'est d'ailleurs ce que visent les interventions en coopération : favoriser l'insertion des personnes dans un tissu social, leur redonner une autonomie par rapport à l'alimentation. On réfléchit, à la *Table de concertation*, sur les moyens pour redonner aux citoyens un pouvoir d'agir. Mais ce n'est pas évident, et nous n'avons de prise que sur un seul aspect de la pauvreté.

SPECA : Diriez-vous que le dépannage alimentaire participe au désengagement de l'État dans la lutte à la pauvreté ?

Mathilde Manon : En un sens, oui. Si on considère que lutter contre la pauvreté est le rôle de l'État, alors tenter de régler le problème de l'accès à la nourriture par le dépannage alimentaire et l'intervention communautaire, c'est participer au désengagement de l'État. Il est probable que si nous ne faisons rien, soit l'État serait obligé d'intervenir, soit l'absence de filet social pousserait la population à se révolter. Mais la vraie question est plutôt : est-ce que les banques alimentaires n'ont pas été contraintes d'occuper le vide laissé par un État néolibéral qui s'est totalement désengagé ? S'il y a des problématiques de sécurité alimentaire dans une société d'abondance, la faute ne revient évidemment pas aux organismes communautaires qui luttent contre. Elle est partagée entre l'État qui a abandonné ses responsabilités et les entreprises privées qui font des profits avec l'alimentation. La solution à ce problème passe par une prise de conscience du public de son pouvoir, c'est à dire par la coopération et non la charité.

Dans les années 70, les groupes communautaires étaient à la recherche d'un système alimentaire collectif, coopératif et libéré de l'emprise de l'industrie agro-alimentaire. Or la crise économique des années 80 a fait beaucoup pour miner ce projet : les coupures dans le financement des organismes communautaire combinées à l'augmentation des inégalités a rendu l'accès à la nourriture plus difficile. En réponse à l'urgence du besoin, on a vu un retour au dépannage alimentaire – donc à la charité plutôt qu'à la prise de pouvoir des citoyens.

C'est la précarité sociale, plus encore que la pauvreté, qui fait en sorte que les personnes les plus pauvres se tournent vers le dépannage alimentaire plutôt que les interventions en coopération. L'exclusion sociale est parfois difficilement compatible avec le fonctionnement en collectivité et le respect de règles d'action qui caractérisent les initiatives coopératives. Ainsi, ces personnes se tournent plus facilement vers les initiatives basées sur le don.

Aussi, la hausse fulgurante des inégalités et du coût des aliments fait en sorte qu'il y a de plus en plus de familles et de travailleurs qui demandent de l'aide alimentaire. Or ces personnes manquent souvent de temps pour s'engager dans des cuisines collectives ou des jardins communautaires : elles font alors appel au dépannage.

Le dépannage alimentaire est donc une sorte de mal nécessaire. Si certains organismes de dépannage travaillent aussi à la conscientisation au changement social et à la reprise du pouvoir citoyen, certains ne s'occupent que de recevoir des dons et de préparer des repas. À la *Table de concertation*, nous représentons des organismes qui travaillent sur ces deux fronts.

On essaie d'aider les banques alimentaires et les organismes de dépannage pour qu'ils intègrent eux aussi des notions de coopération, car c'est la seule avenue pour le changement social et la lutte aux inégalités. Et là on peut se poser la question du rôle de l'État dans le financement de ces initiatives...

* * *

Pour conclure, il faut bien rappeler que la charité comme seul palliatif à la pauvreté est un bien triste remède. Les personnes qui œuvrent à la sécurité alimentaire l'ont bien compris : c'est en reconstruisant du collectif et en faisant appel à la coopération que l'on peut envisager de mettre fin à l'emprise du capitalisme sur nos garde-mangers. Plus largement, si l'insécurité alimentaire est la conséquence de l'augmentation des inégalités sociales, il faut être lucide quant aux volontés de l'État néolibéral d'y mettre un terme. Après tout, les inégalités ne sont-elles pas la grande réalisation du système néolibéral ? Dans un tel contexte, n'est-il pas naïf d'espérer que l'État appuie des initiatives qui visent à redonner du pouvoir aux citoyens sur leur vie et leur alimentation ? Cela n'irait-il pas à l'encontre d'un système basé sur l'échange marchand et la dépendance au travail ?

L'État, tant qu'il demeure le chien de garde du néolibéralisme, a bien plus d'intérêt à maintenir un réseau d'aide alimentaire fondé sur le don et la charité que d'aider des initiatives citoyennes et émancipatrices.

C'est pourtant bien ce que cherchent à réaliser toutes ces interventions de coopération en sécurité alimentaire : créer un système alimentaire alternatif au sein duquel l'alimentation est un droit, et non un bien qu'on va quêter et sur lequel certains peuvent spéculer. Il revient à nous tous, citoyens, de revendiquer un financement public adéquat des organismes qui travaillent à mettre en place un tel système.

Encadré - Qui sont les demandeurs d'aide alimentaire ?

Source : [Le point sur... l'action communautaire](#), numéro 1, Mai 2016, Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal.

DES POPULATIONS DIFFÉRENTES SELON LES TYPES D'INTERVENTION

Premier résultat de cette étude : de grandes différences existent entre les personnes qui ont recours aux interventions centrées sur le don alimentaire (banques alimentaires, comptoirs) et celles qui fréquentent les interventions de coopération (jardins communautaires, cuisines collectives)². Comme l'indique le tableau, les usagers des ressources centrées sur le don sont, dans l'ensemble, dans une situation qui les rend plus vulnérables : isolement social, faiblesse du revenu, insécurité alimentaire, etc.

Les personnes qui fréquentent les DONS ALIMENTAIRES sont les plus vulnérables.	Les personnes qui fréquentent les DONS ALIMENTAIRES	Les personnes qui fréquentent les INTERVENTIONS DE COOPÉRATION
	Autant d'hommes que de femmes	Les ¾ sont des femmes
	Les 2/3 sont nées au Canada	Plus de la moitié sont nées hors Canada
	15 % ont un diplôme universitaire	30 % ont un diplôme universitaire
	28,4 % vivent seul	15,6 % vivent seul
	36,9 % participent à d'autres activités communautaires	55,1 % participent à d'autres activités communautaires
	88 % ont des revenus inférieurs à 20 000 \$	72 % ont des revenus inférieurs à 20 000 \$
89,5 % sont en insécurité alimentaire	67,9 % sont en insécurité alimentaire	



Le calcul de l'ancienneté

Le nerf de la guerre pour bien des non permanents

Pour les *ceuses* qui comme moi hantent les corridors du Collège depuis un bon bout de temps sans être pour autant proche de la retraite, l'ancienneté est un nombre qui augmente tranquillement d'une unité chaque année, et qu'on regarde une fois l'an, avec peut-être une pointe d'angoisse devant cette mesure du temps qui passe⁷. Pour ceux qui approchent la retraite, elle symbolise peut-être l'espoir de la délivrance⁸.

Pour les non permanents, cependant, c'est le nerf de la guerre. Plusieurs surveillent la liste d'ancienneté anxieusement, avec une intensité qui se multiplie en fonction du nombre de collègues dans lesquels ils roulent leur bosse. En effet, dans la mesure où leur place relative dans l'ordre de priorité d'engagement dépend de l'ancienneté, c'est une variable cruciale parmi toutes celles qu'ils doivent prendre en compte dans leurs choix de tâches et de collègues. C'est avec eux en tête que j'écris cet article.

La liste d'ancienneté est publiée une fois par année, au mois d'octobre. Cette liste est celle qui s'applique pendant un an, notamment aux fins de la priorité d'emploi, jusqu'à ce que la publication d'une nouvelle liste la rende obsolète. Il est de votre responsabilité de vérifier qu'il n'y a pas d'erreur dans le calcul de votre ancienneté, et ce dans les 20 jours qui suivent sa publication. Vous trouverez la liste d'ancienneté actuelle dans l'intranet des Ressources humaines (voir le lien à la suite de l'article). L'ancienneté qui y est affichée comprend l'ancienneté de chaque enseignant sur la liste précédente (publiée en octobre 2015), à laquelle on ajoute celle qui a été cumulée au cours des sessions automne 2015, hiver 2016 et été 2016.

⁷ J'ai la même réaction devant mes cheveux gris.

⁸ Surtout pendant les *rushs* de correction.

Comment est calculée cette ancienneté? Les modalités de calcul sont prévues à l'article 5-3.03 de la convention et vont comme suit :

- D'abord, un an à temps complet donne une année d'ancienneté. Une pleine charge session donne une demie année (0,5 an) d'ancienneté.
- L'ancienneté d'un enseignant au régulier à temps partiel est calculée au prorata de sa charge d'enseignement, en divisant sa CI (charge individuelle d'enseignement⁹) par 80.
- L'ancienneté pour l'enseignant rémunéré au taux horaire (habituellement à titre de chargé de cours) est calculée en divisant le nombre d'heures de prestation par 450.

Illustrons la chose par un exemple. Imaginons Mélanie qui a une pleine charge à l'automne, qui cumule, à l'hiver, une tâche à temps partiel de 20 de CI et un cours du soir de 45 heures, et qui donne enfin un cours de 45 heures à l'été. Sa pleine charge lui donne 0,5 d'ancienneté, son temps partiel 0,25 (20/80) et ses cours payés à la leçon 0,2 (90/450). Mélanie cumule donc, pour l'année, 0,95 année d'ancienneté.

Il est à noter qu'un enseignant ne peut cumuler plus d'une année d'ancienneté pour une année d'enseignement. Un chargé de cours qui enseigne, par exemple, 525 heures à la formation continue ne cumule qu'un an d'ancienneté, même si 525 divisé par 450 donne 1,17.

Finalement, on retiendra aussi que si l'ancienneté se cumule pendant la plupart des congés (voir la clause 5-3.06 pour une liste exhaustive), elle ne se cumule pas pendant les suppléances (remplacements de très courte durée). Et sachez que vous perdez cette ancienneté, en même temps de votre lien d'emploi avec le Collège, s'il s'écoule plus de trois ans après la fin de votre dernier contrat d'enseignement.

Josée Déziel

Vice-présidente aux relations du travail

Pour comprendre l'impact de l'ancienneté sur l'atteinte de la permanence, je vous invite à lire une de nos anciennes chroniques, qui explique les conditions d'atteinte de la permanence : http://www.speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_11_12/SPECA-HEBDO_VOL-32-NO-3.pdf (page 2)

Consultez la liste d'ancienneté, en vigueur depuis octobre 2016, sur l'intranet du Collège (ancienneté calculée au 15 août 2016) :

http://www.collegeahuntsic.qc.ca/sites/default/files/public/services/ress-humaines/Liste_anciennete/listeofficielle2016_versionsiteintranet.pdf

Consultez la convention collective :

<http://www.speca.info/index.php/component/content/article?id=18>

⁹ Si vous ne connaissez pas votre CI, vous pouvez la demander à votre coordonnateur. Si vous avez envie de savoir ce que ça mange en hiver, une CI, nous vous invitons à participer à une des formations sur la tâche que nous offrons chaque année, ou, si vous n'avez pas froid aux yeux, à consulter l'annexe I-1 de la convention collective.

Consultation ministérielle en enseignement supérieur

Les positions des principaux intervenants

Sophie Crevier, enseignante au Département des techniques auxiliaires de la justice et secrétaire au SPECA

La session d'automne 2016 aura débuté par le lancement de la consultation de la ministre David et est sur le point de se terminer, un mois après... la fin de cette consultation. Efficace, vous dites? Rappelons qu'après avoir d'abord annoncé un échéancier de consultation ne permettant pas que des réflexions appropriées puissent avoir lieu, un délai additionnel d'environ trois semaines a été annoncé pour le dépôt d'un mémoire, ce qui a retardé d'autant le début de la période de consultation, qui s'est finalement tenue du 31 octobre au 11 novembre.

Lors de nos deux assemblées générales ainsi que par l'entremise des *Brèves* et du *SPECA-Hebdo*, nous avons partagé les renseignements relatifs à cette consultation, lesquels ont été regroupés sur notre site web, à l'adresse suivante, afin d'en faciliter la consultation :

<http://www.speca.info/index.php/documentation/consultations-sur-l-enseignement-superieur>

Nous profitons de cette édition de Noël pour vous faire cadeau d'une synthèse des positions énoncées dans les mémoires de la CSN, du Conseil supérieur de l'éducation, de la Fédération des cégeps ainsi que des représentants de la formation générale en lien avec deux éléments d'importance, soit la création d'un Conseil des collèges et une modification au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) en vertu de laquelle les collèges disposeraient de la marge de manœuvre nécessaire afin d'élaborer localement des compétences.

Cette synthèse est disponible sur notre site web à l'adresse suivante :

http://speca.info/images/speca/Dossiers_synd/Consultations_Ens_Sup/Synthese_memoires_cegeps.pdf

Après avoir imposé une cadence dynamique (voire effrénée) au processus de consultation, dont les intervenants ont presque tous décrié le mode accéléré, reste à voir si les importantes réserves articulées par les intervenants de premier plan seront entendues. Espérons que le Père Noël laisse sous le sapin de la ministre une paire d'antennes, des lunettes performantes et une bonne dose de véritable écoute active.

Soulignons en guise de conclusion la forte opposition de la FNEEQ quant à l'introduction de compétences locales. Notre Fédération ne considère pas cette avenue comme un synonyme de flexibilité et d'autonomie (tel que présenté dans le document de consultation ministérielle), mais plutôt comme un cadeau empoisonné en ce que cela créerait de la compétition entre les collèges et entraverait la mobilité étudiante. La FNEEQ y voit une réponse aux besoins des entreprises, régionaux et ponctuels, plutôt qu'à ceux des étudiants (par la détermination d'objectifs et standard additionnels dans la formation spécifique)¹⁰. Ce désengagement par l'État de ses responsabilités nationales risque de « créer une grande disparité pour un même programme offert par plusieurs institutions » et résulter en une « sélection des finissantes et des finissants par les employeurs en fonction de leur cégep d'appartenance ». Enfin, la FNEEQ voit dans la possibilité que les collèges puissent offrir des modules de formation locale dans les programmes techniques une déplorable « vulnérabilité aux changements du marché de l'emploi » et préconise plutôt des formations supplémentaires de spécialisation, subséquentes au DEC.

Un plan d'action et la campagne de sensibilisation *Un DEC, c'est un DEC, partout au Québec!*, lancés lors du Regroupement cégep des 24 et 25 novembre, visent à déplorer cette éventuelle modification au RREC en insistant sur l'importance de préserver le caractère national des programmes et des diplômes. Nous vous invitons à venir faire un tour au local du SPECA afin d'y récupérer le macaron à l'effigie de cette campagne qui, avec un peu d'imagination, peut aisément être confondu avec une boule de Noël!



¹⁰ Dépliant de la FNEEQ – *Modifications au RREC, Choisir entre flexibilité et cohésion*, disponible au local du SPECA et sur [notre site web](#).

Le SPECA a 50 ans, lui aussi !

Jean-François Millette, enseignant au Département d'histoire et géographie et directeur au SPECA

Alors que le réseau collégial s'apprête à souligner le 50^e anniversaire des cégeps, se présente une belle occasion pour faire connaître l'histoire du Syndicat du personnel des enseignants du Collège Ahuntsic - le SPECA - qui a grandement contribué à faire du Collège ce qu'il est aujourd'hui.

À partir d'échanges avec quelques enseignants, retraités ou toujours actifs, nous tenterons de reconstituer quelques moments charnières de notre histoire dans les prochains numéros du SPECA-Hebdo.

Dans ce numéro, des échanges avec Gaston Sanchez (Chimie), Pierre Paquette (Sciences sociales), Robert Arpin (Mathématiques) et, surtout, Annette Gélinas (Physique), ont permis de retracer la création et les premières années du SPECA.

Le récit présenté ici pourrait certainement être nuancé, précisé et fort probablement corrigé, mais nous espérons que ceux l'ayant vécu, de près ou de loin, le jugeront conforme à leurs souvenirs.

En 1967, alors que le Collège Ahuntsic est créé par la fusion de l'Institut de technologie Laval (ITL) et du Collège Saint-Ignace (CSI) - auquel se joindra l'Institut des arts graphiques en 1970 - le Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (SPECA) adopte ses premiers statuts et règlements et devient un syndicat incorporé l'année suivante. Tout comme le réseau collégial, le SPECA aura donc, lui aussi, 50 ans l'an prochain! Une fois créé, il restait à choisir à quelle centrale syndicale s'affilier. Rester à la CSN ? Ou rejoindre plutôt la CEQ (aujourd'hui la CSQ) et sa nouvelle Fédération des enseignantes et enseignants des cégeps (FEC), fondée à l'occasion de la création des cégeps ?

Le SPECA, un syndicat CEQ

C'est Jérôme Gagnon, enseignant en électrotechnique et premier président du SPECA, qui a mené ce débat sur le choix de l'affiliation, sans doute en 1968. Comme les deux organisations syndicales des établissements à l'origine du Collège étaient affiliés à la CSN, soit le Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) de l'ITL, et le Syndicat professionnel des enseignants du Québec (SPE) du Collège Saint-Ignace, il peut être surprenant que l'assemblée ait choisi la CEQ. Pourquoi ce changement d'affiliation syndicale ? Les raisons semblent ici assez variées : une CSN qui offrait trop peu de services, un désir de solidarité avec les professeurs du primaire et du secondaire, la crainte du militantisme trop véhément de la CSN. On imagine les arguments varier selon la position de chacun. Quoiqu'il en soit, l'idée que la majorité des nouveaux syndicats du réseau collégial allaient rejoindre la FEC semblait bien répandue à l'époque et le président du SPECA était de ceux qui aimaient bien la rappeler. Sans en débattre longuement, l'assemblée du SPECA, l'un des tout premiers syndicats à se prononcer, a décidé d'aller rejoindre la FEC, croyant alors être parmi les premiers à rejoindre ce qui allait devenir la principale organisation syndicale des enseignants de cégep. Le SPECA a plutôt été l'un des quelques huit cégeps à ne pas rejoindre la CSN.

Vers un militantisme renouvelé

Cette décision de s'affilier à la CEQ, la Corporation des enseignants du Québec, ne plaisait pas à tous. Elle déplaisait tout particulièrement à une jeune enseignante du Département de physique qui allait laisser sa marque au SPECA. Après une année d'enseignement, Annette Gélinas s'est jointe à l'exécutif du SPECA au cours de l'année 1972. Pour cette nouvelle militante du SPECA, la CEQ était trop corporatiste et comptait trop peu d'enseignants des cégeps pour y développer un bon rapport de force. Rejoindre la CSN, jugée plus militante, plus engagée socialement et plus combattive était son objectif dès son arrivée à l'exécutif. Être affilié à une centrale regroupant des camarades de différents secteurs de travail, dont des secteurs plus industriels, permettrait de développer des alliances plus larges pour mener des revendications de plus grandes portées.

Retrouver la CSN semblait donc préférable à la nouvelle présidente comme à certains enseignants, sans doute des enseignants du général (formation générale et pré-universitaire), originaires du Collège Saint-Ignace, dont certains avaient pu cultiver du ressentiment pour avoir été entraînés à la CEQ par les profs du SPEQ, davantage associés au secteur technique.

À la suite du Front commun de 1972 et du décret imposé aux enseignants de la fonction publique, le SPECA a eu occasion de faire l'expérience d'un plus grand militantisme et de moyens de pression nouveaux, préparant ainsi le retour à venir à la CSN. Monter à genoux les marches de l'Oratoire Saint-Joseph comme le suggérait certains était maintenant un moyen de pression obsolète aux yeux de nouveaux membres de l'exécutif. Pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il accepte de discuter des règles d'évaluation de la scolarité servant à déterminer le salaire des enseignants (on parlait alors des problèmes de classification), l'assemblée du SPECA a adopté comme moyen de pression le gel des cours. Annette Gélinas se souvient que les enseignants donnaient le même cours, jour après jour, devant des classes de moins en moins nombreuses, et ce, pendant près de cinq semaines. Initié à Ahuntsic, le gel des cours a ensuite été adopté par plusieurs autres syndicats de cégeps et finit par exercer la pression suffisante pour que le gouvernement accepte de discuter. Si obtenir l'argent des coupures salariales de ce moyen de pression qui allait, par la suite, être assimilé à une grève a aussi nécessité une lutte tenace (entente, dissidence à l'exécutif du SPECA, et oui, un grief syndical pour remboursement des journées de grève!), la mobilisation avait été un succès. Elle a conduit à la mise en place de trois comités paritaires ayant comme mandat de revoir l'évaluation de la scolarité et aboutit finalement à un amendement au décret imposé. Un changement avait eu lieu au SPECA.

De la CEQ à la CSN

Élue en mai 1973 à la présidence du SPECA, Annette Gélinas relança le débat sur le choix d'affiliation. C'est sans doute au cours de l'année 1974-1975 que l'assemblée syndicale dû se prononcer à nouveau sur cette question. La nouvelle présidente eut à défendre sa proposition de désaffiliation devant le président de la CEQ, Yvon Charbonneau (emprisonné pour outrage au tribunal en 1972), présent pour l'occasion. Il y avait aussi dans la salle le président de la FEC, Gaston Sanchez, un enseignant du Département de chimie, lequel participait donc lui aussi au débat. Le résultat du vote secret démontra qu'une très forte majorité souhaitait quitter la CEQ. La proposition de s'affilier à la CSN fut amenée lors d'une assemblée subséquente et fut appuyée par le président de la FEC qui ne concevait pas que le SPECA puisse rester indépendant, être un syndicat jaune, disaient certains. La proposition fut adoptée à l'unanimité, et le SPECA alla rejoindre les enseignants de cégeps, plus nombreux, de la FNEEQ-CSN à l'hiver 1975.

Après quelques années à la présidence du SPECA, Annette Gélinas, élue au poste de secrétaire générale, rejoint l'exécutif de la FNEEQ en 1976, permettant à Pierre Belisle, un enseignant du Département de français, de se faire élire à la présidence du SPECA. Après avoir ramené l'un des plus grands syndicats de cégep à la CSN, on peut imaginer qu'elle y fut bien accueillie.



Le logo original du SPECA. Adopté dans les années 70 à la suite d'un concours, il représente deux mains solidaires. Il a été utilisé jusqu'en 2011.

**IL NOUS FAUT
PLUS
QUE ÇA.**



Travailler pour des pinottes, c'est la réalité de près d'un million de personnes au Québec. Aidez-nous à améliorer leurs conditions de travail en revendiquant le 5-10-15 : connaître son horaire 5 jours à l'avance, avoir 10 jours de congé payé en cas de maladie ou de responsabilités familiales, et un salaire minimum de 15 \$ l'heure. Avec votre soutien, on peut y arriver.	5	10
	15\$	

cinqudixquinze.org

Survол littéraire

Dominique Rioux, enseignante au Département de français et vice-présidente aux affaires pédagogiques au SPECA

Légendes pédagogiques :

*l'autodéfense intellectuelle
en éducation*



Normand Baillargeon, dans un de ces essais notoires, s'attaque aux « légendes pédagogiques ». Des idées reçues en éducation qui modèlent souvent, sans qu'on en prenne toujours conscience, notre pratique enseignante ou la manière dont nos étudiants conçoivent leur parcours scolaire. Nos prochaines chroniques proposeront un aperçu de quelques-unes de ces « légendes ».

La théorie des intelligences multiples

Votre enfant vous parle de « son projet sur les intelligences multiples » qui s'étendra sur toute l'année scolaire pour lui permettre de « mieux se connaître » et de « travailler ses défis » ? Votre étudiant vous explique qu'il n'a pas d'intelligence linguistique, mais qu'il est fort sur le plan interpersonnel ? Vous vous souvenez en soupirant qu'Einstein n'était pas doué pour les mathématiques et qu'il a pourtant révolutionné la physique ? La théorie des intelligences multiples¹¹ est bien présente en éducation et, souvent, bien au-delà de ce qu'avait anticipé son créateur...

Cette théorie voit son apparition, dans sa forme achevée, en 1983, lors de la parution du livre *Frames of Mind : The Theory of Multiple Intelligences*, écrit par le psychologue et universitaire Howard Gardner de l'Université de Harvard. Fruit d'une réflexion ayant débuté dans les années 60 et nourri par des recherches portant sur la neurologie des grands traumatisés et des artistes, ce livre s'inscrira durablement dans son époque.

Opposé à la conception de l'intelligence unique, trop élitiste et réductrice, et insatisfait des travaux de Piaget qui faisait de l'enfant un scientifique en puissance, Gardner cherche à rendre compte de la diversité des activités humaines et des formes variées que peut prendre l'excellence humaine. Gardner s'intéresse aussi aux arts et à la musique chez l'humain et il a « le projet d'élargir la définition de la cognition » : « Je me sentais à l'aise avec l'idée de soutenir que les capacités des artistes n'étaient pas moins cognitives que celle des mathématiciens ou des scientifiques. »¹² Ce postulat l'amène à suggérer que l'intelligence n'est pas unique, mais qu'elle se présente en nous en un nombre limité de types dont la combinaison détermine notre profil individuel d'intelligence. En utilisant différents critères, que nous ne rapporterons pas ici, Gardner finit par proposer huit types d'intelligence.

Les huit types d'intelligence selon Gardner

Intelligence logico-mathématique	Facilité à raisonner logiquement et à résoudre des problèmes mathématiques.	Comptable Actuaire Mathématicien Informaticien Scientifique
Intelligence spatiale	Facilité à utiliser et à manipuler l'espace.	Architecte Pilote Cartographe
Intelligence interpersonnelle	Facilité à comprendre les besoins, intentions et motivations d'autrui.	Vendeur Administrateur Politicien
Intelligence corporelle-kinesthésique	Habilité à utiliser son corps.	Chirurgien Athlète Danseur

¹¹ Normand Baillargeon, *Légendes pédagogiques : L'autodéfense intellectuelle en éducation*, Montréal, Les Éditions des poètes de brousse, 2013, p. 81-99.

¹² Howard Gardner, *Intelligence Reframed. Multiple Intelligences for the 21st Century*, New York, Basic Books, 1999, p. 28 - *Ibid.*, p. 83.

Intelligence verbo-linguistique	Facilité avec les mots.	Avocat Écrivain Comédien
Intelligence intrapersonnelle	Facilité à comprendre ses propres émotions et motivations.	Romancier Psychologue
Intelligence musicale-rythmique	Facilité à créer, à jouer ou à apprécier de la musique.	Musicien Chef d'orchestre Ingénieur du son
Intelligence naturaliste-écologique	Facilité à reconnaître, à identifier et à utiliser des éléments de la flore et de la faune.	Explorateur Biologiste Vétérinaire

Pour plusieurs raisons, cette théorie, quoique vivement critiquée par les milieux scientifiques, a séduit rapidement le milieu de l'éducation. L'idée que l'intelligence puisse être plurielle apparaît d'abord comme plausible. N'avons-nous pas tous connu quelqu'un qui présentait de sérieuses lacunes dans un domaine et qui excellait dans un autre ? L'idée que chaque individu a des « forces » et des « faiblesses » correspond à notre intuition. Ensuite, pour le milieu de l'éducation, cette théorie est rassurante puisqu'elle nourrit un idéal démocratique : chacun peut s'épanouir à l'école, tout le monde peut y vivre des réussites que l'école se doit ensuite d'encourager. La théorie des intelligences multiples met effectivement à mal la suprématie des tests de QI et de l'élitisme intellectuel que ceux-ci engendrent. Finalement, les idées de Gardner ont souvent été retenues pour justifier le curriculum des élèves, notamment la présence des arts et de la musique, ou pour défendre les valeurs de l'éducation libérale prodiguée dans les écoles.

Mais cette théorie est-elle vraie ? Ces « types d'intelligence » qu'on retrouve maintenant fièrement affichés sur les pages web des écoles primaires, tout comme sur les sites de croissance personnelle, ont-ils une validité scientifique ? Unanimement décriée par les milieux scientifiques, la théorie des intelligences multiples présente de nombreuses lacunes. Si, tout comme Gardner, la majorité des experts ont désormais délaissé la notion d'intelligence unique (appelé facteur G) qui prévalait dans les années 60 et qu'il est généralement admis que l'intelligence a de multiples facettes, ceux-ci s'entendent aussi pour affirmer qu'il y aurait une intelligence générale cohabitant avec d'autres intelligences. Cette intelligence hiérarchique est validée aujourd'hui et elle rend caduque la conception de Gardner.

Mais c'est dans son fondement même que la théorie est plus problématique. Lors de l'élaboration des huit types

d'intelligence, Gardner a utilisé différents critères de sélection qui sont aujourd'hui contestés, soit parce qu'ils ont été appliqués subjectivement par le théoricien, soit parce qu'une majorité de critères suffisait pour pouvoir générer un nouveau type¹³. Conséquemment, les types pourraient se multiplier en fonction de l'interprétation des critères. Par ailleurs, cette théorie n'a jamais subi de tests, elle n'a pas été l'objet d'expériences. Ainsi, la théorie de Gardner manque de validité interne et elle n'est pas attestée empiriquement.

En pédagogie, cette « légende » a souvent justifié qu'on engage l'enseignant à revoir ses pratiques et ses méthodes d'évaluation afin d'offrir des cours qui s'adaptent à tous les types d'intelligence : enseigner Shakespeare en dessinant, chanter les tables de multiplication, évaluer à l'oral celui qui écrit mal, Baillargeon rassemble plusieurs exemples loufoques tout en démontrant que ces pratiques ne facilitent pas l'apprentissage. S'il est souhaitable que chacun réfléchisse à ses méthodes d'enseignement, on peut se demander avec Baillargeon s'il est bien nécessaire de classer nos élèves en fonction de leur intelligence pour le faire.

N'y a-t-il pas un risque, aussi, pour l'élève qui intègre efficacement « son profil d'intelligence », qu'on lui a appris à discerner dès le primaire à travers des tests fondés sur ses intérêts, que celui-ci délaisse complètement certaines matières « parce qu'il n'a pas la tête pour ça » ? Si Gardner cherchait à émanciper l'enfant pour reconnaître en lui un potentiel pouvant s'exprimer différemment chez chacun, le voici à nouveau essentialisé, réduit à l'expression particulière d'un certain nombre de capacités intellectuelles. Le voilà qui secoue sa tête, un peu fataliste, au-dessus de son devoir de fractions : « C'est pas ma faute, maman, j'ai vraiment pas ça l'intelligence logico-mathématique... ».

Certains diront qu'il ne sert à rien de dramatiser, ou d'être pointilleux, et que la théorie des intelligences multiples est au moins une « fiction utile », tel un jeu de personnalité qui permet à chacun de mieux se connaître et de s'accepter tel qu'il est. Ce serait une sorte d'imaginaire de l'être humain qui appuie les valeurs les plus fondamentales de notre système d'éducation, qui justifie notre curriculum et qui favorise la diversité. Cependant, le jour où nous devons réellement défendre l'intégration et l'acceptation de la différence dans notre système d'éducation, on découvrira que notre géant a de beaux pieds d'argile...

¹³ Gardner lui-même a longtemps considéré introduire un 9^e type, l'intelligence existentielle, qu'il définit comme l'aptitude à se questionner sur le sens et l'origine des choses. Ce type s'appliquerait-il aux grands penseurs et philosophes ?